

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Philippe MACHENAUD-JACQUET
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 167 N° 71 - Numera Hau	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 4 no Tetepa 2018
------------------------------------	---	----------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

*NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOFF n° 71 du 4 septembre 2018*

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

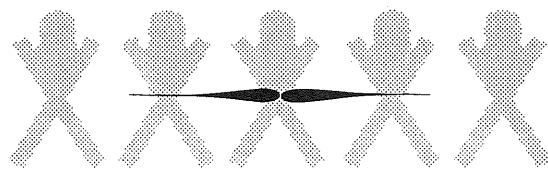
ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 1752 CM du 3 septembre 2018 portant modification de l'arrêté n° 1070 CM du 5 juin 2018 relatif aux statuts types du Comité olympique de Polynésie française

Pages

17376



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1752 CM du 3 septembre 2018 portant modification de l'arrêté n° 1070 CM du 5 juin 2018 relatif aux statuts types du Comité olympique de Polynésie française.

NOR : SJS1821770AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1070 CM du 5 juin 2018 relatif aux statuts types du Comité olympique de Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 août 2018,

Arrête :

Article 1er. — L'article 5 de l'arrêté n° 1070 CM du 5 juin 2018 susvisé est modifié comme suit :

Les mots : "31 août" sont remplacés par les mots : "31 octobre".

Art. 2. — Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 septembre 2018.

Pour le Président absent :

Le vice-président,

Teva ROHFRITSCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de l'éducation,

de la jeunesse et des sports,

Christelle LEHARTEL.